



comment récupérer l'argent des comptes bancaire de ma mere dècè

Par **patceki**, le **24/07/2018** à **11:34**

je vient de recevoir l'avis de décès de ma mere envoyé par seapb, service mandataire judiciaire a la protection des majeurs .il y a aussi la situation de ses compte qui sont positifs mais elle n'a pas fait de testament comment récupérer l'argent sur ses comptes en banque . merci de me renseigner sur la suite a prendre.étant donné quelle nous a pas élevé mes freres et moi nous a mis a la ddass des notre plus jeune age nous ne l'avons pas vu et n'avons aucune nouvelles.

Par **Visiteur**, le **24/07/2018** à **12:15**

En général on dit bonjour lorsqu'on arrive,
Le délai maximum imposé aux héritiers pour payer les droits de succession est de 6 mois.
Vos frères et vous êtes héritiers
Si moins de 5000 €, vous pouvez prouver votre qualité d'héritier par une attestation signée de l'ensemble des héritiers. Cette attestation a vocation à remplacer le certificat d'hérédité délivré jusqu'ici par certains maires.
Si le montant de la succession est égal ou supérieur à 5 000 €, voir un notaire pour faire établir l'acte de notoriété permettant de prouver votre qualité d'héritiers.

Par **patceki**, le **27/07/2018** à **15:34**

bonjour et merci pour votre réponse